

ARRETE N° 1239
DU 8 juillet 2013
PORTANT DECLASSEMENT DU
DOMAINE PUBLIC DE L'ETAT

Le Préfet de la Région et du Département de la Réunion
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- Vu** le code général des propriétés des personnes publiques (partie législative) et notamment son article L 2141-1 ;
 - Vu** le code général des propriétés des personnes publiques et spécifiquement le titre I du livre II (3^{ème} partie) relatif à l'aliénation des biens du domaine privé de l'Etat ;
 - Vu** le décret n° 2008-1248 du 1^{er} décembre 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par l'Etat et ses établissements publics notamment son article 7 ;
 - Vu** le décret n° 2004-374 en date du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
 - Vu** la correspondance du sous-directeur des affaires immobilières du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration du 15 septembre 2011 ;
- Considérant** que l'immeuble cadastré AD 273, dénommée « Caserne de gendarmerie de Bel Air », sis 17 rue Pierre MENDES FRANCE à Sainte Suzanne (974) est devenu inutile aux besoins des services du ministère de l'intérieur ;
- Considérant** que leur déclassement est un préalable indispensable pour assurer la parfaite validité de la cession d'un bien immobilier de l'Etat ;
- Sur** proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

ARRETE

- Article 1** Est prononcé le déclassement de l'immeuble ci-dessus référencé :
- AD 273 d'une superficie de 2 518 m²
- Article 2** Le déclassement prendra effet à la date du transfert de propriété, c'est à dire à la date de l'acte portant aliénation des parcelles sus désignées.
- Article 3** Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion et dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de La Réunion.

Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet chargé de mission
cohésion sociale et jeunesse


RONAN BOILLOT

10/10/10